



DEMANDE DE MODIFICATION DE CALENDRIER

Cette procédure est à appliquer pour toutes les rencontres des catégories U13 à Seniors masculins et féminines.

*** Disposition générale :**

En cours de saison, un club demandant une modification (concernant la date, l'horaire, ou le lieu) d'une rencontre doit en faire la demande par écrit au district :

- **avant le lundi 12h00 précédant la rencontre** pour un match prévu le week-end
- **avant le lundi de la semaine précédente** pour un match prévu en semaine.

Toute demande de modification de calendrier pour convenance d'un club, doit être accompagnée d'une proposition de date antérieure au week-end défini par le calendrier initial, sauf si le changement porte sur le même week-end (du samedi au dimanche ou inversement).

Vous devez utiliser le formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur le site du District:

Lien formulaire U15 à Seniors (<http://foot31-dmt.fff.fr/common/ressources/136589.pdf>)

Lien formulaire Football Animation (<http://foot31-dmt.fff.fr/common/ressources/456044.pdf>)

*** Marche à suivre :**

Cette demande de modification devra parvenir **OBLIGATOIREMENT** avec l'accord du club adverse, dans les délais prévus.

A défaut la modification ne sera pas acceptée.

La demande de modification devra comporter :

- Le nom et la fonction du demandeur
- Le nom du club demandeur avec le cachet du club
- La dénomination de la rencontre
- Le n° du match
- La catégorie de la compétition et la division
- La date, l'heure et le lieu initialement prévu au calendrier
- La date, l'heure et le lieu nouvellement demandé
- L'accord ou le refus du club adverse avec le cachet du club